

Union Française des Orthoprothésistes

DOSSIER DE PRESSE - SEPTEMBRE 2023





© Christophe Apatie

Les administrateurs de l'UFOP réunis en séminaire à Paris le 5 septembre 2023.



Nous, orthoprothésistes, sommes des professionnels de santé spécialisés dans l'appareillage orthopédique externe sur mesure des différentes parties du corps. Nous concevons, fabriquons et délivrons, à partir d'une prescription médicale, des appareillages orthopédiques sur mesure (prothèses, orthèses, corsets, positionnement...).

Nous avons pour mission de redonner aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées, une autonomie dont la naissance, la maladie, un accident ou le temps les a privées et de prévenir ou traiter les déformations orthopédiques sources de douleurs invalidantes et d'inconfort.

Présents sur tout le territoire (cabinets privés, intervention au sein des équipes pluridisciplinaires en milieu hospitalier, intervention dans les centres de rééducation fonctionnelle, les instituts médicaux éducatifs, les maisons d'accueil spécialisé, les EHPAD...) nous constituons un maillon essentiel du parcours de santé de ces personnes en agissant sur leur qualité de vie et en favorisant leur réinsertion professionnelle, sociale ou éducative.

Malgré ce rôle essentiel, et malgré notre aptitude à prendre en charge de lourdes pathologies, la profession d'orthoprothésiste subit une forme d'invisibilité liée notamment à la qualité de notre savoir-faire : respecter l'intimité de nos patients et les accompagner avec discrétion dans l'acceptation de leur handicap ou de leur perte d'autonomie mais également de leur propre appareillage ; puis constamment chercher à améliorer leur confort et l'efficacité de l'appareillage orthopédique jusqu'à invisibiliser, autant que possible, leur situation de handicap.

Les images impressionnantes des jeux paralympiques ou du retour à une activité physique ou professionnelle de personnes en situation de handicap grâce à des appareillages innovants placent nos patients sous le feu de la rampe : nous sommes fiers d'accompagner et de contribuer à leurs performances.

Forts de nos 35 années d'existence et de notre représentativité, nous voulons faire (re)connaître la profession à sa juste mesure, afin de faire évoluer ses conditions d'exercice et ses champs de compétences, dans un souci constant d'efficacité de la prise en charge de nos patients.

Qui sommes-nous ?



© Gettyimages / Elva Etienne

Créée en 1988, l'UFOP est l'organisation professionnelle représentative du grand appareillage orthopédique externe sur mesure

Elle regroupe 90 % des professionnels de l'orthopédie exerçant dans plus de 230 sites en France métropolitaine et dans les territoires et départements d'outre-mer.

L'UFOP représente et défend la profession d'orthoprothésiste auprès des différents acteurs du système de santé français et des autorités de tutelle.

La profession compte environ 3 000 collaborateurs et un peu moins de 1 300 orthoprothésistes, professionnels de santé qui conçoivent et réalisent annuellement environ 180 000 appareillages neufs (prothèses, orthèses, corsets, positionnement...).

1300
orthoprothésistes
en France

Environ
850 000
patients suivis
(estimation UFOP)

180 000
appareillages neufs
conçus et réalisés
chaque année

Quelques repères



×

1916

Création par le Ministère de la guerre des centres d'appareillages et de réadaptation.



×

1945

Prise en charge des appareillages par la couverture médicale universelle.



×

1975

Apparition de la myoélectricité pour les prothèses de membre supérieur.



×

1980

Utilisation du polyéthylène associée au traitement précoce de la scoliose et fort accroissement des corsets.



×

1985

Premiers corsets-sièges sur moulage.



×

2010

Premiers recours à l'impression 3D pour la conception et la fabrication de certains appareillages.



×

2005

Prise en charge par la sécurité sociale des premiers genoux prothétiques dotés de microprocesseurs.



×

Reconnaissance officielle des orthoprothésistes en tant que professionnels de santé par la loi handicap et intégration dans le Code de la santé publique.



×

1990

Intégration de la conception assistée par ordinateurs (CAO).



×

1989

Utilisation des fibres de carbone dans la conception des pieds prothétiques et des lames de sport.



×

1988

Création de l'UFOP.

Notre objectif : être reconnus comme partie prenante du parcours de soins des patients

Thématique	Aujourd'hui
Évolution de la formation initiale d'orthoprothésiste	<ul style="list-style-type: none">• BTS préparé en 3 ans sur la base d'un référentiel datant des années 70.
Revalorisation des tarifs réglementés en orthoprothèse	<ul style="list-style-type: none">• La tarification des prestations en orthoprothèse n'a pas évolué depuis 2017 ce qui devient de moins en moins tenable au vu du contexte inflationniste actuel qui impacte fortement les professionnels (hausse des coûts de l'énergie, flambée des prix des matières premières et des composants...).
Refonte de la nomenclature (LPP) « orthoprothèses »	<ul style="list-style-type: none">• Le défaut de lisibilité de la nomenclature actuelle crée des distorsions d'interprétation conduisant à des inégalités de prise en charge (pertes de chance). Fondée sur les caractéristiques techniques des appareillages et des matériaux devenus pour certains obsolètes, elle freine les avancées technologiques et l'émergence de pratiques éco-responsables.
Élargissement des compétences des orthoprothésistes	<ul style="list-style-type: none">• Les patients rencontrent de plus en plus de difficultés d'accès aux médecins prescripteurs en matière d'appareillage orthopédique sur mesure.
Financement / prise en charge des appareillages permettant la pratique d'une activité physique et sportive	<ul style="list-style-type: none">• Alors que l'accès au sport est un droit et représente un enjeu de majeur de société, les appareillages orthopédiques sur mesure (prothèses, orthèses, emboîtures, coques...) permettant la pratique d'une activité physique et sportive ne sont actuellement pas pris en charge.



Demain

- Intégration dans le système Licence-Maîtrise- Doctorat en tant que diplôme de grade Licence via le processus d'universitarisation.

- Une tarification et des prestations valorisées pérennisant notre mission de service public d'appareillage des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

- Une nomenclature simplifiée, compréhensible par l'ensemble des professionnels de santé, adaptée aux évolutions technologiques et aux nouveaux matériaux.

- Renouvellement par les orthoprothésistes des appareillages orthopédiques sur mesure à partir de la prescription médicale initiale, sauf opposition de médecin prescripteur*.
- Dérogation à l'obligation de prescription médicale pour les réparations ou le remplacement des accessoires des appareillages en orthoprothèse.

- Dispositif de financement de ces appareillages tenant compte de la prestation sur mesure de l'orthoprothésiste qui assure la prise en charge et le suivi clinique de son patient, parfois tout au long de sa vie.

Objectifs

- Renforcer l'attractivité de la profession
- Garantir une formation de qualité et l'évolution des compétences des futurs professionnels.
- Renforcer la coopération et assurer la transversalité entre les différents professionnels de santé de la rééducation/réadaptation.
- Ouvrir l'accès aux formations de niveau Master en rééducation/réadaptation.

- Assurer la juste valorisation tarifaire des prestations des orthoprothésistes et pérenniser l'activité de la filière.
- Garantir un haut niveau de qualité des appareillages délivrés et l'efficacité de la prise en charge des patients.

- Garantir une égalité de traitement sur le territoire.
- Permettre aux prescripteurs d'établir, en fonction du niveau d'activité de son patient, un panier de soins personnalisé en lien avec son projet de vie.

- Simplifier et améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.
- Maintien de la qualité et de l'efficacité des appareillages.
- Diminution des coûts liés à la prescription d'appareillages.
- Optimisation du temps médical.

- Démocratisation du parasport et accessibilité financière aux appareillages permettant la pratique d'une activité physique ou sportive.
- Amélioration notable de la qualité de vie des personnes en situation de handicap, notamment en termes d'inclusion sociale et de forme physique.
- Valorisation de la prestation sur mesure des orthoprothésistes, acteurs essentiels du soutien à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

* Pour les patients adultes ne présentant pas de modification morphologique ou d'évolution significative de la pathologie.

Grand appareillage orthopédique : pluralité des pathologies

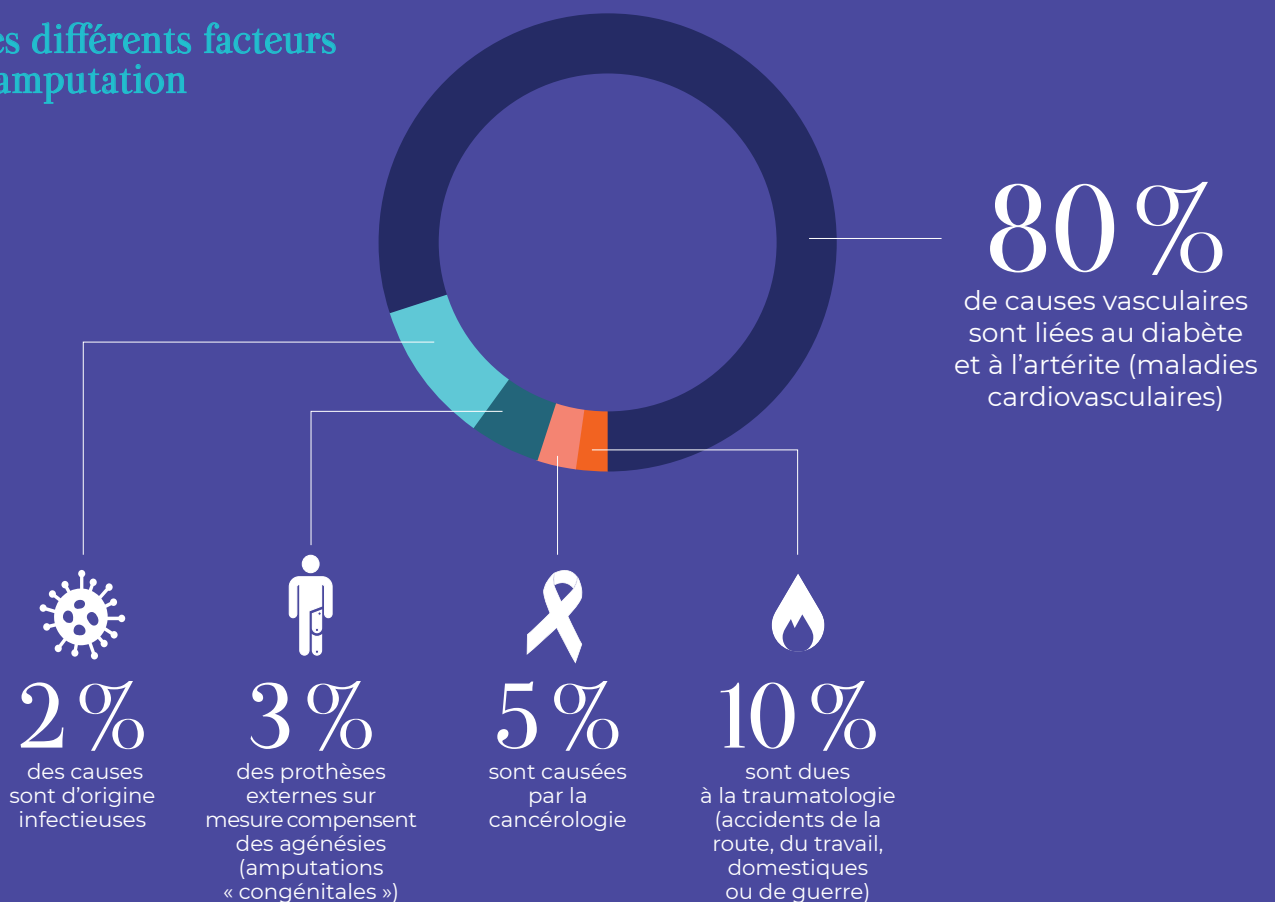
Les facteurs d'amputation sont multiples : diabète, maladies cardiovasculaires, cancérologie, malformations congénitales...



© iStock / Iurii Krasilnikov

Les prothèses remplacent la partie du membre (supérieur ou inférieur) amputé ou incomplet de naissance.

Les différents facteurs d'amputation





© iStock / ceswan



© iStock / SbytovaMN

Les orthèses suppléent les carences en maintenant ou en corrigeant une posture (tête, cou, membre supérieur, tronc, membre inférieur).

- Orthèses d'immobilisation, de traitement et de déambulation (corsets, orthèses de main, de cheville...) : arthrose des doigts, des genoux, scoliose, tendinite, entorse, polyarthrite rhumatoïde, paralysie cérébrale, hémiplégie...

- Orthèses de positionnement (corsets-sièges, supports roulants, verticalisateurs, matelas) : myopathie, sclérose en plaque...



Nature de nos interventions auprès de nos patients

10%
prothèses

28%
orthèses

62%
corsets de traitement et de positionnement

Source : enquête statistique OpinionWay 2022

On peut tous avoir besoin d'un orthoprothésiste



© iStock / Maca and Naca



Marion, 25 ans, atteinte d'une scoliose

Atteinte d'une scoliose à l'adolescence j'ai dû porter un corset pendant 3 ans. Mon appareillage sur mesure était léger, discret. C'était très important pour moi de ne pas être remarquée. J'ai pu continuer ma vie d'adolescente sans renoncer à mes activités tout en corrigeant ma posture. Je n'ai pas eu à subir d'intervention chirurgicale et j'ai pu poursuivre ma vie d'ado tout en corrigeant ma posture.



© iStock / primpil



José, 35 ans, ouvrier dans le bâtiment, victime d'un accident du travail

Malgré toutes mes années d'expérience, j'ai eu un accident de travail en 2017 sur un chantier et j'ai dû subir une amputation de ma main gauche. J'ai été accompagné dans ma rééducation pour apprendre à me servir de ma main myoélectrique. Aujourd'hui je travaille et suis autonome dans les gestes de la vie quotidienne.



Daniel, 65 ans, diabétique

J'ai dû subir une amputation de la jambe. J'ai mis du temps à m'adapter à ma prothèse tibiale équipée d'un pied à restitution d'énergie. Difficile d'accepter cette contrainte quand on en a été épargné toute sa vie. Mon orthoprothésiste m'a aidé à accepter cette nouvelle tranche de vie en sécurisant mon autonomie. Trois fois par semaine je vais à l'hôpital faire mes dialyses. Quel soulagement de m'y rendre par mes propres moyens sans devoir compter sur mon entourage.



Caroline, 35 ans, maman d'un enfant polyhandicapé

Notre fils, Arnaud, est né atteint de plusieurs handicaps. Le faire passer de la position allongée à la position assise sur un support roulant, a été notre combat. Après des semaines de réflexion et d'essais, nous avons pu le voir se tenant droit, soutenu à la tête, à la poitrine et au ventre par un corset-siège. Certes, Arnaud reste lourdement handicapé, mais il nous regarde les yeux dans les yeux, en toute dignité. Son appareillage est contraignant mais c'est aussi son meilleur allié dans son quotidien.

L'accès au sport, un droit pour tous !

Facilitons l'accès au sport des personnes en situation de handicap



© iStock/Extreme Media

Les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques se tiendront à Paris du 28 août au 8 septembre 2024 (plus de 180 nations, 23 disciplines, 549 épreuves...).

À l'approche de cet événement sportif majeur, l'UFOP veut promouvoir l'accès des personnes en situation de handicap aux activités physiques et sportives.

L'accès au sport est un droit et représente un enjeu majeur de société. En effet, l'influence du sport sur la qualité de vie des personnes n'est plus à démontrer : porteur de bien-être physique et psychologique, le sport constitue de surcroît pour les personnes en situation de handicap, un véritable vecteur d'autonomie, d'estime de soi et d'inclusion sociale.

Pourtant, dans les faits, nombre de personnes en situation de handicap ne peuvent pratiquer le sport de leur choix, en raison notamment du prix des appareillages qui leur sont nécessaires.

L'UFOP plaide ainsi pour le financement des appareillages orthopédiques (prothèses, orthèses...) permettant la pratique d'une activité physique et sportive au travers d'un dispositif clair, concerté avec l'ensemble des parties prenantes, tenant compte de la prestation sur mesure de l'orthoprothésiste (orthèses, prothèses, emboîtures...) qui assure la prise en charge et le suivi clinique de son patient, parfois tout au long de sa vie.

Selon l'étude « Sport et handicap » réalisée par la Française des Jeux en avril 2015 :



70%

des PSH* interrogées se
déclarent très intéressés
par le sport en général



90%

pensent qu'il est
essentiel de pratiquer
une activité physique



En dépit de cette
volonté, de nombreux
éléments de
l'écosystème sportif
rendent encore la
pratique sportive trop
contraignante dans un
contexte de handicap.

*Personne en Situation
de Handicap

L'orthoprothésiste, partie prenante des performances sportives ?



© Tuan N'Guyen

Marie-Amélie Le Fur, Présidente du Comité Paralympique et sportif français et triple championne paralympique d'athlétisme

Comment définiriez-vous votre relation avec l'orthoprothésiste ?

Un rôle de proximité, de confiance et de longue durée. Mon orthoprothésiste est une femme qui me suit depuis l'accident que j'ai eu à mes 15 ans. On n'a pas besoin de se parler pour se comprendre. Sa douceur, son écoute, sa mise en confiance ont beaucoup contribué à ce que j'accepte – et que parfois même – j'oublie mon handicap.

Quel a été le rôle de votre orthoprothésiste dans vos performances sportives ?

Son rôle a été central. Elle m'a permis d'être performante sans avoir mal. Sur le plan technique, elle a veillé scrupuleusement à la qualité des matériaux, la découpe, l'alignement avec le corps. Sur le plan humain, sa présence a été constante. Elle venait me voir courir sur la piste avec le coach pour voir comment optimiser les réglages, évaluer

les résultats, les progrès, tenir compte aussi du ressenti, éviter la moindre blessure. Mon orthoprothésiste a aussi un rôle important dans la prothèse adaptée à ma vie quotidienne. Je la mets tous les jours. Le geste est intégré.

Quel est le message que vous adressez au grand public ?

Tenez compte des capacités sportives des personnes en situation de handicap ! Elles sont immenses ! Les JOP 24 doivent montrer le handicap autrement ; assurer la transition des mentalités et mettre l'accent sur la performance, le dépassement de soi, l'adaptabilité du corps au handicap. Nous avons la capacité à générer de belles performances ! mais le sport n'est pas réservé aux athlètes paralympiques. Il doit être accessible à toute personne en situation de handicap. Ses atouts sont nombreux. Non seulement il améliore le bien-être, mais il est un formidable facteur d'inclusion.

interview

Histoire d'un parcours exemplaire

**Frédéric L.,
49 ans, responsable commercial
dans une société d'informatique.
Amputé fémoral depuis 29 ans
à la suite d'un accident de moto.**

« À une époque où Internet et les réseaux sociaux n'existaient pas, il était difficile de m'informer sur la reprise d'une vie "normale" après un tel traumatisme. Les genoux à microprocesseur n'existaient pas, les premières lames carbonées étaient présentées par les fabricants mais les prothèses étaient principalement conçues pour apporter de la mobilité dans les activités quotidiennes.

Malgré une vraie envie de me remettre rapidement sur pied, les premières semaines d'acceptation et de rééducation furent compliquées et

perturbantes. L'orthoprothésiste en charge de la réalisation des prothèses provisoires m'a très rapidement mis en confiance et m'a motivé à me renseigner sur les prothèses sportives de l'époque.

Juste après la récupération de ma première prothèse de marche, j'ai demandé des renseignements sur des appareillages plus performants et destinés à la pratique sportive. C'est comme cela que j'ai rencontré un orthoprothésiste proche de chez moi (Orléans) qui a pris le temps de m'écouter et de définir mes besoins en termes d'appareillage.

Même si tout cela était très nouveau pour lui, il a rapidement compris que ma rééducation devait passer par une pratique sportive et m'a donc accompagné dans la réalisation d'une prothèse de sport. C'est ainsi que 3 ans après

mon accident, j'ai décidé de courir, pour mon bien-être d'abord mais également pour me conforter dans la possibilité de pratiquer une activité sportive comme « avant ».

Cet appareillage m'a très rapidement permis de comprendre que la pratique sportive allait me permettre de me muscler, de me gainer et d'entrevoir différemment la gestion et la perception de mon handicap. La pratique d'une première activité physique (la course à pied) a déclenché l'envie de pratiquer d'autres sports (vélo, natation, etc.).

En effet, le fait de chercher en permanence à repousser mes limites sportives m'a permis de penser « objectif » et de l'atteindre comme n'importe qui d'autre sans penser au handicap. J'ai ensuite décidé de me lancer des défis pour connaître mes limites en commençant par des triatlons courtes distances pour ensuite prendre le départ d'un Half Iron Man ainsi que le Marathon de Paris. Le prochain défi à venir sera de prendre le départ du Marathon de New York avec mon ami orthoprothésiste Pierre G.

Le plus compliqué dans la mise en œuvre de ces pratiques reste le coût des prothèses et du matériel orthopédique. En effet, le coût et l'étude du financement de ces équipements sont de gros freins à la réalisation de la pratique sportive et le fait que ces derniers ne soient pas ou peu remboursés sont une véritable perte de chance pour les personnes amputées. De plus, la fabrication et la préparation de ces équipements n'est pas envisageable sans le savoir-faire et les compétences des orthoprothésistes. En effet, j'ai récemment pu m'acheter une nouvelle prothèse pour réaliser le Marathon de New York, les connaissances et l'expérience de mon « ortho » m'ont permis d'étudier et de réfléchir autrement sur la conception et le réglage de ma prothèse. De par son écoute et son analyse, Pierre a su me conseiller et me guider pour obtenir des réglages plus dynamiques et en phase avec ma course et mon objectif.

L'expertise de ces professionnels de santé passionnés contribue énormément à la reprise de la pratique sportive. Elle permet dès le départ de reprendre une activité sportive sans crainte de blessures pouvant risquer de frustrer le patient dans la reprise de sa pratique sportive. Aujourd'hui, grâce à ces appareillages et aux professionnels qui m'accompagnent depuis 29 ans, mon handicap fait partie de ma vie mais il n'est en aucun cas un frein à mon développement personnel. C'est à lui de composer avec moi et surtout pas l'inverse...

Il faut imaginer ce qui se passe dans la tête d'une personne qui se trouve brutalement privée de mobilité et qui voit son entourage vivre normalement. Par expérience, et pour avoir aidé plusieurs amputés à redécouvrir la course à pied, le simple fait de retrouver des sensations de course (l'air, la vitesse, le cœur qui se remet à battre rapidement) donne instantanément un coup de boost et permet d'entrevoir à nouveau sa vie « d'avant » avec ses proches et son entourage...».



© DR / Schneider Electric Marathon de Paris ZI

interview

Pierre G., orthoprothésiste se prépare pour le marathon de New York avec son patient Frédéric L.

Comment définiriez-vous votre rôle auprès de votre patient et équiper ?

Mon objectif est de permettre à Frédéric de réaliser sa performance sans douleur, ni blessure, avec la meilleure cinétique possible, en compensant son handicap du mieux possible. Être à l'écoute du patient, comprendre ses ressentis permet d'améliorer l'appareillage. Notre objectif est de passer la ligne en moins de 6 heures pour avoir le « statut marathoniens ».

La prothèse de course est-elle spécifique ?

Oui, c'est une prothèse sur-mesure qui comporte notamment un genou sport hydraulique, une ceinture de suspension, une emboîture et une lame carbone.

Y-at-il une préparation physique particulière ?

Les exigences pour un sportif amputé sont les mêmes que pour les personnes valides : la préparation physique est donc indispensable ! En plus des exercices de musculation, d'endurance et d'efforts en matière d'hygiène de vie, nous réalisons un suivi particulier pour que Frédéric puisse s'adapter à la lame qui lui permettra de réaliser la course. Un réglage optimal de la prothèse permet d'éviter les chutes durant la course. Nous avons réalisé un dispositif particulier de protection de son genou prothétique. Lorsque le sportif « prend contrôle » de sa prothèse, il est en confiance.

Plus d'infos sur :
www.ufop-ortho.fr

UFOP

6, rue Léon Jouhaux - 75010 Paris
Tél. : +33 (0)1 42 40 50 60
accueil@ufop-ortho.fr

Agence Frapier & Saab

3 cour Jasmin - 75016 Paris
Myra@frapiersaab.com
Tél. : 09 83 41 70 31
Portable : 06 70 10 82 24

UFOP | Union Française
des Orthoprothésistes

